

Bilan du groupe ACTION - RECHERCHE

Libellé : Travail sur la remédiation et évaluation positive.

1. L'évaluation positive et les outils de remédiation :

Pour chaque compétence évaluée, nous nous sommes efforcées de trouver des sous compétences. Ceci permet aux élèves d'avoir des points de réussite même si la compétence est fragile. Par exemple pour la technique opératoire de l'addition, les sous compétences sont : poser l'addition, calculer l'addition sans retenue, calculer l'addition avec retenue.

Pour le relevé trimestriel, nous ne pointions que les compétences et sous compétences réussies, les autres faisant l'objet d'une remédiation qui fera l'objet d'un pointage postérieur.

Ce procédé peut être moins décevant pour les enfants et surtout il permet de les faire progresser à leur rythme. Cela permet de comprendre que l'échec n'est pas définitif : ex. : la sous-compétence : savoir identifier le sujet et le verbe n'ayant pas été réussie à la fin du 1er trimestre, fera l'objet d'exercices de remédiation au cours du second trimestre et sera réévaluée au cours du second trimestre lorsqu'elle est susceptible d'être réussie.

Afin que chaque enfant puisse suivre son parcours de réussite, les domaines de compétences sont regroupés en ceinture qui sont mis en couleur en cas de réussite. La mise en couleur de la ceinture peut être progressive en fonction du travail de remédiation.

Les évaluations nous permettent de diagnostiquer les problèmes et de voir quels outils proposés à chaque enfant pour lui permettre de progresser. Ex. : un tableau de conversion, une table de multiplication. Ces outils sont donnés selon les difficultés de chaque enfant. Toutes les semaines, les points à retravailler sont intégrés dans un plan de travail. De plus, dans ce plan de travail sont également repris des compétences travaillées plusieurs mois avant, afin de réactiver les acquis, exemple : les PDT reprennent systématiquement toutes les opérations, la numération, les exercices de mesures et géométrie, la grammaire et la conjugaison travaillés jusqu'alors.

2. Différencier l'évaluation de compétences et de connaissances :

Nous nous efforçons de différencier l'évaluation de connaissances qui est faite régulièrement (cahier du jour, oral...) et l'évaluation de compétences qui est évaluée à la fin de chaque période, ex. : conjuguer un verbe au futur et au présent et lors de l'évaluation en fin de période : transposer un texte écrit au présent, au futur.

Mme DUPONT / Mme BOUDJEMA